

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 AVRIL 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 8 avril 2024, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

	René Madore	siège 1
	Karine Montminy	siège 2
	Marcel Blouin	siège 3
	Lyse Chatelois	siège 4
	Marc Fontaine	siège 6
Absente	Krystelle Noël	siège 5

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2024-04-65

Il est proposé par la conseiller René Madore et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point «23. Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire ;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour ;**
3. **Adoption du procès-verbal du 11 mars 2024 ;**
4. **Période de questions réservée au public ;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement ;**
6. **CDSM ;**
7. **Loisirs ;**
8. **Voirie ;**
9. **Adoption du règlement 460-2024 relatif au plan d'urbanisme sur les îlots de chaleurs ;**
10. **Appel d'offres pour le gravier ;**
11. **Abat-poussière ;**
12. **Transport de gravier ;**
13. **Mesure des boues ;**
14. **Emploi adjointe administrative ;**
15. **SPA ;**
16. **Acceptation de la liste des travaux routiers à faire en 2024 ;**
17. **États financiers ;**

18. Demande d'appui de la FQM ;
19. Rapports ;
 1. Rapport de la bibliothèque ;
 2. Rapport du Centre des Services Scolaires des Hauts-Cantons ;
 3. Rapport annuel de la MRC de Coaticook ;
 4. Rapport Lac Lindsay ;
20. Paiement des comptes :
 1. Comptes payés ;
 2. Comptes à payer ;
21. Bordereau de correspondance ;
22. Rapports :
 1. Maire ;
 2. Conseillers ;
 3. Directrice générale ;
23. Varia ;
24. Période de questions réservée au public ;
25. Évaluation de la rencontre ;
26. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2024;**

Résolution 2024-04-66

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 11 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

4 **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Un citoyen se renseigne sur le transport par camion sur le chemin Auckland.

Un citoyen se renseigne sur les travaux sur le chemin Champeau.

Daniel Fortier fait le rapport du service incendie pour 2023.

5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

L'inspecteur n'a pas remis le rapport pour le mois de mars 2024.

6. **CDSM**

Monsieur le maire reviens sur la rencontre de la CDSM.

7. **LOISIRS**

Aucun sujet n'a été abordé.

8. **VOIRIE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Malo doit entretenir les chemins chaque année;

ATTENDU QUE la Municipalité veut essayer un nouveau procédé;

Résolution 2024-04-67

Il est proposé par la conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin

QUE la Municipalité de Saint-Malo veut ouvrir quatre (4) tranchées aux endroits endommagés, creuser 26 pouces d'épais, 300 mètres x 9 mètres, apposer une membrane et mettre 18 pouces de 0 – 4 tamisé ainsi que 8 pouces de 0 – ¾.

DE louer une pelle sans chauffeur pour faire les tranchées au coût de 100\$ de l'heure.

D'engager Monsieur Marius Crête au montant de 45 \$ de l'heure pour conduire la niveleuse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT 460-2024 RELATIF AU PLAN D'URBANISME SUR LES ÎLOTS DE CHALEUR

Résolution 2024-04-68

Règlement numéro 460-2024

Modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 452-2022 afin d'identifier les îlots de chaleur se retrouvant sur son territoire et de faire certains ajustements à certaines dispositions règlementaires

ATTENDU QUE la municipalité a le devoir d'identifier à partir de la cartographie de l'institut national de santé publique du Québec ses îlots de chaleur;

ATTENDU QUE des facteurs de vulnérabilité présents dans la population peuvent accroître l'impact des îlots de chaleur chez certaines personnes, dont les jeunes enfants, les aînées, les personnes vivant seules, les personnes souffrant de maladies chroniques ainsi que les personnes défavorisées;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 11 mars 2024 ;

EN CONSÉQUENCE

il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

IL EST RÉSOLU d'adopter le règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 452-2022 afin d'identifier les îlots de chaleur se retrouvant sur son territoire et de faire certains ajustements à certaines dispositions règlementaires

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

10. APPEL D'OFFRE POUR LE GRAVIER

ATTENDU QU' un appel d'offre sur invitation avec devis a été envoyé à quatre (4) fournisseurs pour les besoins en granulats concassés de la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE sur les fournisseurs invités, trois (3) ont répondu à l'appel d'offres sur invitation en respectant la date limite et les normes fixées;

Résolution 2024-04-69

Il est proposé par le conseiller René Madore et appuyé par la conseillère Karine Montrminy,

QUE la municipalité de Saint-Malo achètera du plus bas soumissionnaire conforme au prix de 11,75\$ la tonne, taxes non incluses pour son granulats concassé MG20b de H.M. Lambert Excavation Inc., en considérant le prix du transport ainsi que la taxe sur les carrières et sablières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

11. ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU QU' un appel d'offres sur invitation a été envoyé à trois (4) fournisseurs pour les besoins en abat-poussière de la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE sur les fournisseurs invités, trois (3) ont répondu à l'appel d'offres sur invitation en respectant la date limite et les normes fixées;

Résolution 2024-04-70

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter l'offre de Somavrac c.c.. pour environ 110 000 litres à 0.4016 \$ le litre plus les taxes applicables pour du chlorure de calcium liquide 35 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

12. TRANSPORT DE GRAVIER

ATTENDU QUE la municipalité a une grosse quantité de gravier pour les chemins à transporter;

ATTENDU QU' un camion supplémentaire est nécessaire pour le transport du gravier;

Résolution 2024-04-71

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine, appuyé par le conseiller René Madore,

De louer le camion de H.M. Lambert Excavation Inc. pour aider au transport du gravier.

De payer pour la location le prix selon des tarifs de camionnage en vrac du Ministère des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

13. MESURE DES BOUES

ATTENDU QUE la dernière mesure de boues à la station d'épuration a été effectuée en 2023 ;

ATTENDU QUE l'entreprise Simo Management Inc. a fait une offre de service pour la mesure de boues ;

Résolution 2024-04-72

Il est proposé par la conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter la soumission de Simo Management Inc. pour le service de mesure de boues.

De choisir l'option 3 pour mesure et échantillonnage de boues (un échantillon par étang) échantillonnage : analyse complète pour un montant de 5 164,86\$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

14. **EMPLOI ADJOINTE ADMINISTRATIVE**

ATTENDU QUE le poste d'adjointe administrative est maintenant disponible parce que madame Gabriela Fiema a donné sa démission;

ATTENDU QUE les candidates sélectionnées ont été rencontrées pour le poste le mercredi le 3 avril 2024 à la municipalité de Saint-Malo;

Résolution 2024-04-73

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

QUE madame Nancy Dion est engagée comme adjointe administrative par la municipalité de Saint-Malo et elle entrera en fonction à partir du 15 avril 2024.

QUE la rémunération de madame Nancy Dion lui sera versée selon l'entente passée avec elle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

15. **SPA**

ATTENDU QUE la SPA a fait une offre à la Municipalité de Saint-Malo pour la gestion d'animaux domestique sur le territoire.

Résolution 2024-04-74

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'offre proposée par la SPA aux coûts mensuel de 221,67\$ par mois pour 2024. Une augmentation annuelle de 5% sera ajoutée pour les années suivantes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

16. **ACCEPTATION DE LA LISTE DES TRAVAUX ROUTIERS À FAIRE EN 2024**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo désire faire une demande de subvention au PAVL (Programme d'aide à la voirie locale) pour les travaux routiers prévus en 2024;

ATTENDU QUE la directrice générale a présenté une liste des travaux à effectuer pour un montant total de 77 208 \$ taxes non incluses;

Résolution 2024-04-75

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'accepter la liste ci-dessous détaillée des réparations à effectuer durant l'été sur les différents chemins de la municipalité et de demander une subvention de 45 000 \$ taxes non incluses au PAVL:

Programmation été 2024

Gravelage et rechargement :

- chemin Robinson	17 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)	38 voyages (0 – 4)
- chemin du Gore	30 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)	
- chemin du Lac	17 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)	38 voyages (0 – 4)
- chemin de Malvina	30 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)	
- chemin 5 ^e Rang	51 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)	196 voyages (0 – 4) 41 voyages (rock)

Sous-Total **74 697,00 \$**

• Remplacement des ponceaux suivants :

Un (1) au chemin du 1^{er} Rang

• Creusage et reprofilage de fossé :

Programme spécial pour contrer les problèmes de gel / dégel

Sous-Total **9 500,00 \$**

GRAND TOTAL **84 197,00 \$**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

17. ÉTATS FINANCIERS

Remis à une séance ultérieure.

18. DEMANDE D'APPUI À LA FQM

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

- ATTENDU QUE** selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;
- ATTENDU QUE** l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;
- ATTENDU QUE** ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;
- ATTENDU QUE** les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;
- ATTENDU QUE** le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

PAR CONSÉQUENT

Résolution 2024-04-76

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

IL EST RÉSOLU

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec,

l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

19. RAPPORTS

19.1 Rapport de la bibliothèque

Un rapport de la bibliothèque a été présenté.

19.2 Rapport du Centre des Services Scolaires des Hauts-Cantons

Un rapport du Centre des Services Scolaire des Hauts-Cantons a été présenté.

19.3 Rapport annuel de la MRC de Coaticook

Un rapport annuel de la MRC de Coaticook a été présenté.

19.4 Rapport du Lac Lindsay

Un rapport du Lac Lindsay a été présenté.

20. PAIEMENT DES COMPTES

20.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 94 590.60 \$ payés depuis le 11 mars 2024;

Résolution 2024-04-77

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller René Madore,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 94 590.60 \$ payés depuis le 11 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

20.2 Comptes à payer

20.2.1 Politique familiale

ATTENDU QUE la municipalité s'est munie d'une politique familiale à la résolution 2020-04-79;

ATTENDU QU' un montant de 250 \$ est accordé aux familles de la municipalité de Saint-Malo pour chaque nouveau-né;

ATTENDU QUE cette entente fait partie de la politique familiale de la Municipalité;

Résolution 2024-04-78

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

De remettre un montant de 250 \$ à madame Dynalie Boisvert pour la naissance de son enfant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

20.2.2 Église

ATTENDU QUE à la résolution 2023-10-165 la municipalité a accepté de payer la moitié des frais d'entretien de l'église pendant 6 mois sur présentation des factures pour un maximum de 1000 \$ par mois ;

ATTENDU QUE la fabrique a présenté une (1) facture pour le mois de février 2024 pour les frais d'entretien (assurances) de l'église pour un montant de 305.55 \$ à payer par la Municipalité ;

ATTENDU QUE la fabrique a présenté une (1) facture pour le mois de mars 2024 pour les frais d'entretien (Hydro et assurances) de l'église pour un montant de 369.78 \$ à payer par la Municipalité

Résolution 2024-04-79

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

De payer les factures numéro 2153, 2154 d'un montant total de 675.33 \$ sans taxes à la Fabrique pour des frais d'entretien (Hydro, assurance) d'église.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

21. **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Madame Édith Rouleau, directrice générale et greffière-trésorière, a lu la correspondance reçue.

21.1 **ABONNEMENT COGESAF**

ATTENDU QUE le COGESAF sollicite une contribution financière pour devenir membre pour l'année 2024-2025;

Résolution 2024-04-80

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

DE payer la contribution au coût de 75.00 \$ sans taxes pour l'année 2024-2025;

DE désigner le conseiller Marcel Blouin comme le représentant de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

21.2 **APPUI VAL-ALAIN**

- ATTENDU QUE** la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet;
- ATTENDU QUE** 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021;
- ATTENDU QU'** en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps, s'en est suivi d'échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson;
- ATTENDU QUE** le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain;
- ATTENDU QUE** le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné;
- ATTENDU QUE** le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000\$;
- ATTENDU QUE** sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille;
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence presse, le 19 février 2024, dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût. Cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens;
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Val-Alain a accordées des entrevues auprès de divers médias écrits et radiophoniques afin de faire bouger les choses;
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain;
- ATTENDU QU'** il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes;
- ATTENDU QUE** le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille;
- ATTENDU QU'** il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve;

- ATTENDU QUE** la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs;
- ATTENDU QUE** ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés;
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés;
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Malo est également d'avis que l'abandon d'un tel projet représente des enjeux économiques et sociaux pour les municipalités et les villes du Québec.

Résolution 2024-04-81

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

D'appuyer les démarches de la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement et transmet un exemplaire de la présente résolution :

- à la direction générale de la Municipalité de Val-Alain;
- à la députée de la Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours;
- à la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy;
- au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville;
- au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault;
- au chef du Parti libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay;
- aux porte-paroles de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et madame Emilise Lessard-Therrien;
- au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

22. RAPPORTS :

22.1 Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil de la dernière rencontre des Maires à la MRC de Coaticook.

22.2 Conseillers

Lors de l'éclipse, le conseiller René Madore présent lors de l'évènement à la tour La Montagnaise a distribué de l'eau et des biscuits aux personnes présentes au nom du conseil.

22.3 Directrice générale

ATTENDU QUE Alexis Fontaine était chargé de l'entretien de la patinoire pendant la saison hivernale ;

ATTENDU QUE Alexis Fontaine a présenté une facture ;

Résolution 2024-04-82

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

DE payer 43 à Alexis Fontaine à 25\$ de l'heure pour un montant total de 1075 \$ pour entretenir la patinoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

23. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Un citoyen se renseigne sur les factures de l'église.

25. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

26. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 21 h 02.

Benoit Roy, maire

Édith Rouleau, directrice générale et greffière-trésorière